



Réclamations DP

GSSC Losserland

Réunion DP du 13/05/2013

Réponse Direction du 21 mai 2013

		Réclamations	Réponse Direction
CFE-CGC/UNSA	<p>Réclamation n° 1 – RH</p> <p>Les salariés de Lyon Part Dieu sont très surpris que depuis qu'ils sont installés à la Tour Part Dieu, leur directeur ne leur a toujours pas rendu visite.</p> <p>Est cela le nouveau contrat social qui prône entre autre la proximité ?</p>	<p>Nous sommes surpris de votre remarque, JM Barraque ainsi que Bruno Cazali ont rendu visite aux salariés de Lyon Pardieu à plusieurs reprises.</p>	
CFE-CGC/UNSA	<p>Réclamation n° 2 – RH</p> <p>Le site Part Dieu est en plein centre ville de Lyon, à coté de la gare Part Dieu, certains salariés doivent venir en voiture car ils habitent à l'extérieur de la ville et le temps de trajet serait trop long en transport urbain. Il faut dire que les salariés de DSIF qui sont dans les mêmes locaux, ont une participation, de FT pour le parking.</p> <p>=> Pourquoi les salariés de GSSC sont-ils traités différemment ?</p>	<p>Nous sommes surpris de cette réclamation.</p> <p>En effet, le dossier a été présenté au CHSCT et a obtenu un avis favorable : le sujet avait été clairement pris en compte.</p> <p>Merci de nous signaler les problèmes particuliers.</p>	
CFE-CGC/UNSA	<p>Réclamation n° 3 – TPS</p> <p>Dans l'accord de mise en œuvre du TPS, du 28 mars 2012, il est écrit que les salariés bénéficient d'une prime de sortie (cette prime de sortie qui va de 0 à 24 mois).</p> <p>Dans les fonctions support, la moyenne est à 5,1 mois de prime. Les salariés qui devraient profiter de cette prime se posent</p>	<p>Les critères restent inchangés depuis 2009 : l'accompagnement éventuel d'un salarié s'inscrit dans le cadre de la décision 51 et est analysé avec la ligne Managériale et les RH et prend en compte les situations individuelles et personnelles des salariés (dont deux critères en particulier : le niveau de pension et le taux de recouvrement).</p>	

	<p>beaucoup de questions quant au traitement et à l'attribution de ces primes. le processus reste opaque. => La RH aurait dit aux fonctionnaires qu'ils auraient moins que les ACO. est-ce exact et/ou normal ? => Quel est le mode d'attribution ?</p>	<p>L'accompagnement est validé par la DRH des fonctions supports après harmonisation globale. Il y a donc une homogénéité dans le traitement des situations.</p>
CFE-OGC/UNSA	<p>Réclamation n° 4 – Compte épargne temps</p> <p>Quelles sont les conditions pour bénéficier du paiement des journées cumulées dans le compte- Epargne- temps en fin de carrière ?</p>	<p>La politique de l'entreprise n'est pas de payer les jours cumulés dans le CET en fin de carrière, les jours doivent être pris en absence.</p> <p>Le paiement des jours cumulés se fait de manière exceptionnelle pour des dossiers sensibles avec des situations personnelles particulières souvent suivies par l'assistante sociale.</p>
CFE-OGC/UNSA	<p>Réclamation n° 5 – Egalité Hommes Femmes</p> <p>Quels sont les engagements 2013 concernant l'égalité homme femmes ?</p>	<p>Ceci n'est pas une réclamation DP.</p> <p>Le dernier engagement qui a été pris sur le sujet est indiqué dans l'accord salarial (budget additionnel pour les promotions, mesures de correction d'écart salariaux...).</p> <p>Pour information, l'écart de salaires H-F est moins significatif que les années précédentes.</p>